



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2019

Original : français

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Débat consacré aux affaires humanitaires

24-26 juin 2019

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 juin 2019, à 10 heures

Président(e) : M. Hilale (Vice-Président) (Maroc)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Débat consacré aux affaires humanitaires : « Promouvoir l'action visant à sauver des vies, secourir celles et ceux qui en ont besoin et réduire les risques, la vulnérabilité et les besoins humanitaires à l'approche du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 et du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général »

Ouverture du débat

Débat général

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2019).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-11160 (F) 160719 170719



* 1 9 1 1 1 6 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

**Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(A/74/81-E/2019/60)**

Débat consacré aux affaires humanitaires : « Promouvoir l'action visant à sauver des vies, secourir celles et ceux qui en ont besoin et réduire les risques, la vulnérabilité et les besoins humanitaires à l'approche du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 et du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général »

Ouverture du débat

1. En l'absence de M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), M. Hilale (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.

2. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux affaires humanitaires, dit que le débat offre une excellente occasion de se pencher sur les défis auxquels les acteurs humanitaires doivent faire face. Face à des crises humanitaires plus complexes et plus longues, il est impératif d'approfondir le dialogue entre les États membres, les partenaires humanitaires et les populations touchées afin de trouver des solutions opérationnelles concrètes et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

3. Trois raisons ont motivé le choix du thème du débat. D'une part, la session de 2019 se tient dans un contexte marqué par une succession rapide et ininterrompue de crises humanitaires d'envergure depuis 2018, où plusieurs records ont été atteints, quant au nombre de personnes ayant reçu une aide humanitaire (97,9 millions), au nombre de personnes proches d'une situation d'insécurité alimentaire (143 millions de personnes), au montant des besoins de financement (25,1 milliards de dollars des États-Unis), au déficit de financement de l'aide humanitaire (de près de 40 %), et au montant des contributions volontaires (15,2 milliards de dollars). D'autre part, le débat de 2019 intervient à la suite d'une série de catastrophes naturelles. En 2018, il y a eu 312 catastrophes naturelles qui ont fait quelque 65,6 millions de sinistrés. Ces catastrophes, qui provoquent chaque année en moyenne le déplacement de 24 millions de personnes, sont la conséquence directe des changements climatiques, qui accroissent la fréquence, l'intensité et la variabilité des phénomènes météorologiques extrêmes, qui détruisent des vies et des moyens de subsistance. C'est pourquoi le débat humanitaire de 2019 du Conseil économique et social accorde une attention particulière à la crise climatique actuelle. Enfin, l'année 2019 marque le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, qui sont les pierres angulaires du droit international humanitaire. Alors que les violations flagrantes de ce droit persistent partout dans le monde, et que les écoles, les hôpitaux et le personnel humanitaire sont trop souvent pris pour cible, il était important qu'à l'occasion du débat consacré aux affaires humanitaires, la communauté internationale s'engage de nouveau à réaffirmer avec force les principes du droit international humanitaire consacrés dans les Conventions de Genève.

4. Le débat sur les affaires humanitaires de 2019 met l'accent également sur la consolidation des acquis des précédents débats consacrés aux affaires humanitaires, la coordination entre les deux capitales du multilatéralisme dans le domaine humanitaire que sont New York et Genève, et l'innovation dans la conduite du débat sur les affaires humanitaires. Deux tables rondes se tiendront dans le cadre de ce débat. La première, qui aura pour thème « Préparer l'avenir face aux changements climatiques et aux catastrophes liées aux phénomènes climatiques : renforcer l'état de préparation et les interventions humanitaires et collaborer pour renforcer la résilience et remédier à des risques et des problèmes de gravité croissante », sera l'occasion d'examiner les dispositions que les organisations humanitaires peuvent prendre pour mieux se préparer et réagir face aux risques climatiques, aux risques de catastrophe croissants et aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes. La deuxième table ronde, dont le thème sera « Renforcer l'action humanitaire : les prochaines mesures à prendre pour mieux adapter les interventions aux conditions locales et interagir avec les populations locales pour rendre l'action humanitaire plus inclusive et plus efficace », portera sur les mesures à prendre pour mieux adapter les interventions humanitaires aux contextes locaux.

Débat général

5. **M. Lowcock** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/74/81-E/2019/60), dit que la durée des crises humanitaires est plus longue que jamais, et que les pays lancent en moyenne neuf appels humanitaires par an. Actuellement, 143 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire vitale. Les organisations humanitaires ont besoin d'un peu plus de 26 milliards de dollars des États-Unis pour venir en aide aux 107 millions de personnes les plus vulnérables. Ce montant est plus de deux fois et demi supérieur à celui qui était nécessaire dix ans auparavant. Les conflits, les violences et les persécutions, auxquels viennent s'ajouter les changements climatiques, la raréfaction des ressources naturelles, la fragilité des institutions et la pauvreté endémique entraînent une explosion de l'insécurité alimentaire et des déplacements. De même, les violations du droit international humanitaire, parmi lesquelles des meurtres aveugles et les destructions régulières d'infrastructures civiles telles que les écoles et les hôpitaux, causent également de grandes souffrances. Les travailleurs humanitaires sont la cible de multiples exactions ; en 2018, 126 ont été tués, 143 blessés et 130 enlevés.

6. Au décompte le plus récent, la guerre, les violences et les persécutions ont provoqué le déplacement de 68 millions de personnes, soit un accroissement de 66 % au cours des dix dernières années. Dans le même temps, la fréquence et la durée des phénomènes météorologiques extrêmes augmente à cause des changements climatiques. Les sécheresses prolongées et répétées ont des effets dévastateurs sur les agriculteurs et les éleveurs de la Corne de l'Afrique, où la probabilité de sécheresse est passée d'un épisode tous les sept ans à un tous les deux ans et demi, et du Sahel, où la quantité d'eau disponible par habitant a baissé de 40 % au cours des vingt dernières années. Les tempêtes et les inondations sont de plus en plus intenses ; le Cyclone Idai, qui a frappé l'Afrique australe en mars 2019, a été le plus puissant jamais enregistré dans l'hémisphère Sud. En 2018, 17 millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays en raison des catastrophes naturelles, qui ont touché 68 millions de personnes au total et provoqué plus de 130 milliards de dollars de dégâts.

7. Depuis que le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont donné l'alerte, il y a deux ans, au sujet de la progression de la faim sous l'effet des conflits, les niveaux d'insécurité alimentaire sont restés élevés, 143 millions de personnes vivant sous la menace de l'insécurité alimentaire. Soixante pour cent des 800 millions de victimes de la faim dans le monde vivent dans un pays en conflit. La dégradation des systèmes de santé dans les contextes fragiles et la croissance de la population urbaine se soldent par une plus grande difficulté à enrayer les épidémies.

8. Les raisons de garder espoir sont pourtant nombreuses. Le système humanitaire est de plus en plus efficace et protège des dizaines de millions de personnes. La communauté humanitaire intervient aujourd'hui plus rapidement et de manière plus globale en cas de catastrophe. Loin de se limiter à sauver des vies, elle rétablit les moyens de subsistance et les systèmes sanitaires et éducatifs. En 2018, elle est parvenue à mobiliser un montant record de 15 milliards de dollars pour venir en aide à 98 millions de personnes, a permis à 7 millions d'enfants d'accéder à une éducation d'urgence et a fourni, chaque mois, une aide alimentaire à 8 millions de Yéménites et à 2 millions de Somaliens. Rien de tout cela ne serait possible sans les dizaines de milliers de travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. La Journée mondiale 2019 de l'aide humanitaire rendra hommage au rôle central des femmes dans le domaine humanitaire. Les organisations humanitaires, les donateurs, les investisseurs et les scientifiques parviennent mieux à exploiter les données d'alerte rapide pour agir, y compris à titre préventif, pour sauver des vies et atténuer les effets des catastrophes. Pour ce qui est d'améliorer la coordination avec les acteurs et les systèmes nationaux, sur les 836 millions de dollars décaissés par les fonds de financement commun administrés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 29 % de ce montant, soit 246 millions de dollars, sont allés à des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires nationales, ce qui a permis à des partenaires nationaux et locaux de continuer de prêter une assistance humanitaire là où les partenaires internationaux ne pouvaient pas se rendre. Des plans humanitaires pluriannuels, mieux adaptés à la réalité des crises prolongées actuelles, ont été adoptés dans nombre de pays. Et

dans plusieurs pays, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement se concertent davantage pour planifier des activités communes en vue de réduire la vulnérabilité et les risques.

9. L'année 2019 est marquée par le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève et le vingtième anniversaire de l'inscription de la protection des civils à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et la communauté humanitaire doit saisir cette occasion pour réaffirmer sa détermination à défendre le droit international humanitaire et à protéger les civils dans le cadre des conflits armés. Par ailleurs, le sommet sur l'action climatique convoqué par le Secrétaire général sera l'occasion de faire date concernant les changements climatiques, qui restent une des causes de l'accroissement des besoins humanitaires. Outre le renforcement des mesures d'anticipation, il faut remédier aux causes profondes des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements.

10. **M^{me} Asfour** (observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe souscrit aux principes figurant dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Les États membres devraient continuer d'apporter, en coopération avec les organismes humanitaires des Nations Unies, une aide humanitaire qui soit conforme aux dispositions de cette résolution, notamment en promouvant un plus grand respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Le Groupe demeure préoccupé par les répercussions néfastes de mesures coercitives unilatérales contraires au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il demande à tous les États et à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire pour aider et protéger les civils, y compris dans les territoires occupés. Le Groupe estime qu'il faut accorder autant d'attention aux situations d'urgence humanitaire causées par les catastrophes naturelles et les épidémies de maladies infectieuses qu'à celles résultant de conflits. L'action menée face à ces situations doit être fondée sur le respect des principes du droit international que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. La coopération internationale et l'appui technique et financier des États et de l'ONU demeurent indispensables, mais ils ne doivent pas pour autant se substituer à l'action des mécanismes nationaux et locaux existants. Ils devraient, au contraire, renforcer ces mécanismes pour permettre aux autorités de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des populations touchées. Par ailleurs, compte tenu des besoins humanitaires croissants, il est de plus en plus urgent que les États, les organisations œuvrant dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement et le secteur privé fournissent un financement accru et prévisible par des moyens innovants et diversifiés afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à mobiliser leurs propres ressources. Le Groupe continue d'encourager le système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour mettre en place des mécanismes et des stratégies de financement anticipé. Il reste préoccupé par le déficit de financement croissant dans le domaine humanitaire et demande aux pays donateurs d'accroître leur assistance. Le Groupe réaffirme que les secours, le relèvement, la remise en état, la reconstruction et le développement à long terme sont des moyens différents d'atteindre un seul et même objectif. Il faut dépasser le clivage entre action humanitaire et aide au développement, mais les acteurs de ces deux domaines doivent collaborer de manière intégrée et coordonnée compte tenu de leurs priorités et de leurs avantages comparatifs respectifs.

11. **M. Mushayavanhu** (Zimbabwe), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, constate à la lecture du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/74/81-E/2019/60) que, malgré le montant record de 15,2 milliards de dollars affecté en 2018 aux plans d'aide humanitaire, le déficit de financement s'établit autour des 40 %, comme c'est le cas depuis 2013. En particulier, le budget annuel de l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique est insuffisant alors que le continent compte 6,3 millions de réfugiés, soit plus de 26 % de l'ensemble des réfugiés dans le monde. Le Groupe des États d'Afrique exhorte la communauté internationale à affecter des ressources suffisantes à l'aide humanitaire et à soutenir les initiatives régionales et nationales visant à mettre fin aux conflits armés et à atténuer les effets des changements climatiques.

12. Les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique ont proclamé 2019 année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, ce qui témoigne de leur volonté de renforcer

la protection de ces personnes et de trouver des moyens de remédier aux causes des déplacements de population. Tout au long de 2019, le Groupe des États d'Afrique organisera des événements à l'occasion du cinquantenaire de la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et du dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), entre autres partenaires. Le Groupe des États d'Afrique accueille avec satisfaction l'adoption en 2018 du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et signale à propos de ce dernier que des représentants des États membres de l'Union africaine et des communautés économiques régionales se sont récemment réunis en Zambie pour approuver un plan de mise en œuvre de ce texte en Afrique.

13. **M. Vierita** (Roumanie), s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États Membres ainsi que de la République de Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de l'Albanie, pays candidats à l'adhésion à l'UE, accueille avec satisfaction le projet de résolution du Conseil économique et social publié sous la cote E/2019/L.18 et se félicite du ton plus résolu de ce projet concernant les personnes handicapées, la violence sexiste, les changements climatiques et l'éducation dans les situations d'urgence. Des progrès supplémentaires dans d'autres domaines clés auraient cependant été souhaitables. La réalité actuelle des crises humanitaires, qui sont pour la plupart provoquées par les conflits, aurait pu être mieux prise en compte. Il est regrettable que des questions liées à la protection des civils, en particulier des enfants, aient suscité autant de controverses au cours des négociations et que des tentatives soient constamment faites pour réduire au minimum les droits des femmes à la santé sexuelle et procréative. Utilisée à bon escient, la résolution du Conseil pourrait contribuer à ce que les engagements de principe des États se traduisent par des effets concrets sur le terrain. Or, en 2019, certains se sont opposés à ce que le projet soit revu afin de tenir compte des problèmes actuels dans le domaine humanitaire et de proposer des solutions. Il serait bon que le Conseil réfléchisse aux moyens de rendre le processus de négociation et le débat consacré aux affaires humanitaires plus féconds.

14. Dans le monde entier, plusieurs millions de personnes sont touchées par des crises humanitaires. Les besoins humanitaires sont en augmentation, mais les ressources disponibles pour y répondre sont insuffisantes. La grande majorité de ces crises sont liées à un conflit et ceux qui en subissent les conséquences sont les civils. Si la communauté internationale a véritablement l'intention de prévenir les situations d'urgence humanitaire et d'y remédier, elle doit reconnaître que la plupart d'entre elles sont créées par l'homme. L'Union européenne exhorte donc la communauté internationale à chercher des solutions politiques aux conflits actuels, car c'est le seul moyen de faire cesser les souffrances humaines que ceux-ci engendrent.

15. **M. Calasin Rende** (Turquie), s'exprimant au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie (groupe MIKTA), dit que les membres du groupe MIKTA sont convaincus de la nécessité de renforcer la solidarité internationale ainsi que la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement. Nombre de crises humanitaires étant causées ou exacerbées par les catastrophes naturelles, dont l'intensité est de plus en plus forte, il importe de collaborer également avec des experts des changements climatiques. Il est plus que jamais nécessaire d'élaborer des stratégies de réduction des risques et de renforcement de la résilience avec la participation de toutes les parties prenantes.

16. Le groupe MIKTA estime que les partenariats public-privé devraient être renforcés car cela permettrait d'intégrer des mesures novatrices en matière d'investissement dans les programmes d'aide humanitaire. Il considère comme judicieuse l'approche consistant à anticiper et à investir dans la prévention et la gestion des risques. En mai 2019, il s'est réuni à Genève à l'occasion de la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui avait deux objectifs : tirer parti de la dynamique issue de la cinquième session de la Plateforme, tenue à Cancun en 2017, et insister sur la nécessité urgente de faire en sorte que le plus possible de pays soient dotés de stratégies locales et nationales de réduction des risques à l'horizon 2020, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

17. **M^{me} Dinga Dzondo** (observatrice du Congo) dit que son pays n'a pas été épargné par les catastrophes naturelles et les crises humanitaires, qui ont touché environ 12 % de la population et causé des déplacements massifs sur la quasi-totalité du territoire national. Afin de garantir les droits et la dignité de ces personnes, le Gouvernement congolais a élaboré une stratégie de gestion des risques de catastrophe, mis en place un outil de gestion des situations d'urgence, le mécanisme humanitaire, et rédigé un avant-projet de loi sur l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et leur protection. Le Gouvernement prévoit en outre de créer un conseil national de l'action humanitaire, de constituer une équipe de préparation et de secours en cas de situation humanitaire d'urgence et de promulguer la loi portant gestion des catastrophes. Le Congo lance un appel à la solidarité internationale et exhorte les institutions de l'ONU, les acteurs humanitaires, les partenaires de développement et les entités œuvrant pour la paix présents au Congo à collaborer avec le Gouvernement et les populations locales afin de les aider à relever les défis liés aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires.

18. **M. Valenzuela Marzo** (observateur de l'Espagne) dit que les changements climatiques sont sans doute le défi le plus important que la communauté internationale ait à relever à l'heure actuelle. L'Espagne entend participer activement au Sommet sur l'action climatique 2019 à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale qui sera l'occasion pour les États de réaffirmer leur détermination à agir face aux changements climatiques. Avec le Pérou, elle y codirigera un groupe de travail sur les facteurs politiques et sociaux à prendre en compte dans la lutte contre les changements climatiques.

19. L'Espagne souscrit aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et compte continuer de promouvoir la participation des femmes à toutes les initiatives dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits et de la reconstruction après un conflit. Elle a récemment participé à la réunion du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a été créé à son initiative.

20. L'Espagne est particulièrement préoccupée par les attaques dont les hôpitaux et le personnel médical sont la cible dans les zones de conflit et estime nécessaire de progresser dans la mise en œuvre de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité. En mai 2019, elle a accueilli à Palma de Majorque la troisième conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui a permis de progresser dans l'action en faveur des enfants dans les conflits armés et dans la mise en œuvre concrète de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. L'Espagne compte allouer davantage de ressources à l'action humanitaire et le Gouvernement espagnol et les acteurs concernés se sont engagés à consacrer à l'aide humanitaire 10 % de l'aide publique au développement.

21. **M. Haughey** (Irlande) dit que l'Irlande s'associe à la déclaration que le représentant de la Roumanie a faite au nom de l'Union européenne et de ses États Membres. L'Irlande accueille avec satisfaction le projet de résolution soumis par le Vice-Président (E/2019/L.18) mais, à l'instar d'autres États, elle aurait souhaité que des améliorations soient apportées au texte pour ce qui est de la protection des civils, du respect du droit international humanitaire et des droits des femmes à la santé sexuelle et procréative. L'Irlande s'est engagée à accroître la part budgétaire de l'aide au développement de façon qu'elle atteigne 0,7 % de son revenu national brut avant 2030. Une grande part de ces ressources sera affectée aux activités visant à réduire les besoins humanitaires.

22. L'humanité a atteint un point de son histoire où les besoins humanitaires sont plus criants que jamais, où les normes du droit international humanitaire sont de plus en plus remises en question et où les crises humanitaires sont de plus en plus complexes et prolongées. La réduction de ces besoins constitue l'un des principaux objectifs de la nouvelle politique de l'Irlande en matière d'aide au développement. Le système d'aide humanitaire doit agir en amont, en investissant dans la capacité de résilience des communautés, ce qui devrait lui permettre de mieux prévenir les crises, d'en atténuer les effets et de faciliter la sortie de crise. Compte tenu de la menace que représentent les changements climatiques, il est urgent d'aider les communautés à se préparer et à s'adapter à ces changements. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les conflits armés sont la principale cause des besoins humanitaires. Il incombe à l'ensemble de la communauté internationale d'aider les États à éviter ces conflits, à régler pacifiquement leurs différends et à sortir des conflits. Il est en outre essentiel que le Conseil de sécurité exhorte les États à respecter le droit international

humanitaire et protéger les civils en cas de conflit, et demande des comptes à ceux qui ne le font pas.

23. **M. Azeez** (Sri Lanka) dit que, pendant trois décennies, Sri Lanka a été en proie à un conflit interne alimenté par le terrorisme et l'extrémisme, qui a engendré plusieurs crises humanitaires. Le pays a aussi été touché par des catastrophes naturelles, dont la plus dévastatrice a été le tsunami de 2004. Dans toutes ces situations, l'existence d'infrastructures locales permettant aux populations touchées de bénéficier de services de base, notamment de soins médicaux d'urgence, a permis de sauver des vies. L'enseignement le plus important qui a été tiré de ces expériences est la nécessité de passer de l'aide humanitaire à un mode d'assistance privilégiant les activités durables. Il est essentiel que les populations concernées aient un sentiment fort d'appropriation des projets et des programmes conçus à leur intention car cela accroît l'efficacité des projets et programmes en question. En outre, il est impératif d'assouplir le financement de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence afin que les besoins immédiats des populations touchées puissent être satisfaits au plus vite.

24. Sri Lanka s'est dotée de mécanismes visant à donner suite à ses engagements découlant du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris, mais se heurte encore à des difficultés pour ce qui est d'intégrer la gestion des risques en cas de catastrophe dans les programmes de réduction de la pauvreté afin de renforcer les capacités de résistance aux catastrophes au niveau local. Les femmes sont souvent les premières à intervenir dans les situations d'urgence et peuvent jouer un rôle déterminant dans la survie des familles et des communautés. Investir dans l'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation à la planification, la conception, l'application et la coordination des stratégies d'intervention prévues par les programmes d'aide humanitaire contribue à renforcer l'efficacité de ces programmes et à répondre plus adéquatement aux besoins des populations touchées.

25. **M. Garcia** (Philippines) dit que la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles qui s'abattent périodiquement sur son pays sous la forme de typhons, de tremblements de terre, d'inondations et de glissements de terrain ont contraint les Philippines à devenir expertes dans la réduction des risques de catastrophe. Alors qu'une décennie auparavant, la stratégie adoptée par les autorités consistait à intervenir après une catastrophe, ce qui permettait certes de sauver des vies, mais faisait payer un lourd tribut à la population et à l'économie nationale, l'approche actuelle consiste à agir en amont en réduisant les vulnérabilités et les risques, notamment en créant des mécanismes de financement anticipé, ce qui est moins onéreux et permet de sauver davantage de vies. Ainsi, les autorités philippines privilégient la prévention et l'adaptation et incorporent des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques dans les plans locaux et nationaux de développement. Toutes les provinces, villes et municipalités doivent être dotées de bureaux de gestion des risques de catastrophes. Cela étant, les Philippines reconnaissent à sa juste valeur l'aide humanitaire apportée par les institutions et organes internationaux spécialisés dans ce domaine, qui jouent par ailleurs un rôle crucial dans la sensibilisation du public à la réduction des risques de catastrophe et dans la création de capacités.

26. **M. Stormark** (Norvège) dit que la nouvelle stratégie de la Norvège en matière d'aide humanitaire a pour objectif la prévention des crises humanitaires et la réduction progressive des besoins humanitaires, ce qui implique une coordination étroite de l'action humanitaire, de la coopération au service du développement et des activités de consolidation de la paix. La Norvège compte améliorer la prévisibilité et la flexibilité de son financement de l'action humanitaire et échelonner ses plans de financement sur plusieurs années. Elle entend en outre participer aux initiatives visant à réduire l'écart entre les besoins humanitaires, qui sont toujours plus importants, et les ressources disponibles. Rappelant que 2019 marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, la Norvège engage les États à profiter de l'occasion pour réaffirmer leur volonté de protéger les civils et de respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. Davantage devrait être fait sur les plans politique et opérationnel pour protéger les personnes touchées par les crises humanitaires. Par ailleurs, la Norvège, qui assure la présidence de la conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, espère que le projet de plan d'action d'Oslo qui doit être adopté en novembre 2019 permettra de réaliser des progrès allant dans le sens de l'élimination complète des mines antipersonnel à l'horizon 2025. Enfin, en mai 2019, la

Norvège a organisé une conférence internationale sur l'élimination de la violence sexuelle et sexiste dans le contexte des crises humanitaires, dont les résultats ont mis en évidence l'importance du rôle joué par les organisations locales et nationales, en particulier les organisations locales de défense des droits des femmes.

27. **M. Saiqov** (Azerbaïdjan) dit que les différents acteurs humanitaires doivent impérativement conjuguer leurs efforts pour répondre à des besoins humanitaires sans précédent. En outre, ils doivent davantage intégrer la question du développement durable dans leur action pour en pérenniser les résultats. Toutefois, ce n'est pas l'aide humanitaire en soi qui met fin aux conflits, et la communauté internationale doit donc s'attacher à apporter des solutions politiques. Pour autant, les souffrances des groupes vulnérables ne devraient pas être instrumentalisées à des fins politiques. Tel est le cas avec la réinstallation des réfugiés du Moyen-Orient dans les territoires de l'Azerbaïdjan occupés par l'Arménie, qui pourrait porter atteinte au droit des Azerbaïdjanais expulsés de retourner en toute sécurité et dans la dignité dans leur lieu d'origine.

28. L'Azerbaïdjan, qui compte l'une des plus importantes populations de personnes déplacées par rapport au nombre d'habitants, est favorable à la création d'un groupe de haut niveau sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

29. L'augmentation du nombre de personnes disparues dans le cadre de conflits armés devrait inciter la communauté internationale à accorder davantage d'attention à cette question. Rappelant que son pays présente régulièrement à l'Assemblée générale un projet de résolution relatif aux personnes disparues, M. Saiqov salue l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la première résolution relative aux personnes disparues en période de conflit armé.

30. **M. Okaniwa** (Japon) dit que le nombre de personnes touchées par des crises humanitaires a atteint un record et que celles-ci tendent à s'éterniser et à représenter un fardeau de plus en plus lourd pour les communautés d'accueil et les donateurs. Pour faire face à cette situation, il est impératif d'adopter une nouvelle approche fondée sur les interactions, autrement dit sur la collaboration des acteurs de l'action humanitaire, du développement et du maintien de la paix. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés reflètent cette nouvelle approche, à laquelle le Japon souscrit résolument, comme en témoigne l'aide qu'il a fournie en Ouganda, en Jordanie et au Bangladesh et sa volonté de faire part de son expérience en la matière à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés et de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

31. Le Japon, qui est régulièrement frappé par des séismes, des typhons et des tsunamis, s'est engagé à mettre ses compétences et sa longue expérience en matière de réduction des risques de catastrophe au service des autres. Dans le cadre de l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, il a débloqué une aide de cinq milliards de dollars des États-Unis et a dispensé une formation à 70 000 agents publics et dirigeants locaux. L'an dernier, il a convié des élèves de 47 pays à une manifestation organisée pour la troisième Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis.

32. Le Japon regrette, par ailleurs, qu'on ne parvienne pas à dégager un consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer le respect du droit humanitaire. Pourtant, il est crucial d'adopter le projet de résolution sur l'assistance humanitaire par consensus afin de témoigner de la solidarité de la communauté internationale face aux crises humanitaires. À cet effet, les membres du Conseil économique et social devraient adopter une attitude souple et constructive.

33. **M^{me} Dempster** (observatrice de la Nouvelle-Zélande) dit que son pays, à l'instar des autres pays du Pacifique, est préoccupé par les changements climatiques, qui entraîneront une augmentation des inondations et des sécheresses, des pertes de terres arables et des déplacements de population plus importants.

34. Soulignant que les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les crises humanitaires, M^{me} Dempster invite à mettre fin à l'impunité et à traduire en justice les personnes qui violent les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative. Notant également que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont

sous-représentés aux postes de décision dans le domaine humanitaire, elle invite à améliorer la représentation de ces groupes, grâce notamment à la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées, ce qui suppose de reconnaître et de combattre la discrimination fondée sur le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge ou la santé.

35. **M. Wannamethee** (observateur de la Thaïlande) dit que son pays soutient la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui vise, outre la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030, à garantir la coordination indispensable en cas de crise humanitaire. La Thaïlande a été un des premiers pays à verser une contribution volontaire au système des coordonnateurs résidents.

36. S'il faut aider les populations locales à devenir mieux préparées et plus résilientes, ce que permettent les principes d'autosuffisance économique suivis par la Thaïlande, la coopération internationale, au titre de la coopération Sud-Sud ou du partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU conclu en 2016, notamment, est également nécessaire.

37. La Thaïlande est aussi très active dans l'aide humanitaire et la fourniture de secours. Ainsi, elle verse une contribution annuelle au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et fait des dons aux pays frappés par des crises ; a détaché un contingent du génie de 273 membres auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; doit organiser en décembre un exercice de simulation d'intervention en cas de séisme dans le cadre du groupe régional du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG) ; et doit aménager sur son territoire des entrepôts périphériques du système logistique d'intervention d'urgence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

38. **M. Cox** (observateur de l'Australie) dit qu'en dépit du caractère sans précédent des besoins humanitaires actuels, certains faits nouveaux incitent à l'optimisme. Si plus de 94 millions de personnes devraient avoir besoin d'une aide humanitaire en 2019, celle-ci est plus efficace grâce aux engagements pris trois ans auparavant à Istanbul lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. À la suite du pacte mondial sur les réfugiés, le premier Forum mondial sur les réfugiés qui doit avoir lieu dans six mois sera l'occasion de promouvoir les objectifs et de concrétiser les engagements collectifs liés au pacte. En outre, la communauté internationale célèbre cette année le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949, qui constituent l'essence du droit international humanitaire.

39. Les changements climatiques, l'urbanisation accélérée et la dégradation de l'environnement accentuent la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles. C'est pourquoi l'Australie a prévu de consacrer 450 millions de dollars à l'aide humanitaire en 2020 contre un peu plus de 400 millions de dollars pour l'exercice en cours, soit une augmentation de 25 %. Consciente de ce que les solutions les plus efficaces proviennent des acteurs locaux, elle met l'accent sur la formation de ces acteurs dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'intervention.

40. L'Australie a adopté en avril 2019 une politique de prévention de l'exploitation, de la violence et du harcèlement sexuels et condamne l'inaction sur cette question. Elle continuera de faire en sorte de renforcer la protection, l'intégration et l'autonomisation des femmes et des filles.

41. **M. Šćepanović** (observateur du Monténégro) juge paradoxal qu'à une époque où l'action et l'aide humanitaires n'ont jamais été aussi importantes, les crises humanitaires touchent davantage de personnes que jamais. De même, à l'approche du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949, les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, qui emportent des conséquences désastreuses, persistent en grand nombre.

42. La communauté internationale doit anticiper et prévenir les crises humanitaires en s'attaquant à leurs causes multiples. En appliquant cette stratégie dans le domaine des changements climatiques, de nombreuses vies pourront être épargnées. Il faut espérer que le Sommet sur l'action climatique 2019 apportera des résultats concrets.

43. Si le système humanitaire actuel, qui repose sur des plans d'action coordonnés et une approche multipartite, permet de préserver des millions de vies, notamment grâce à la

générosité des donateurs, la collaboration et les partenariats doivent être renforcés pour améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire.

44. **M^{me} Spencer** (Jamaïque) dit que l'augmentation du nombre de personnes déplacées, l'insécurité alimentaire et hydrique et le risque accru d'épidémies, dont fait état le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/73/78-E/2018/54), sont dus à l'accroissement des conflits et des violences de longue durée. Le fait que 68,5 millions de personnes aient été déplacées de force et que 40 millions de personnes soient déplacées à l'intérieur de leur propre pays devrait amener les États à reconsidérer l'importance des Conventions de Genève de 1949, en particulier de la quatrième Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

45. Le rôle majeur joué par les changements climatiques et la variabilité du climat dans les diverses crises humanitaires mondiales ne surprend pas la Jamaïque, qui a subi d'importants dégâts à cause des violents ouragans de 2017. C'est pourquoi elle appuie la décision du Secrétaire général d'organiser un sommet sur l'action climatique en 2019 et invite les États à y participer activement.

46. La discrimination à l'égard des femmes, quelle qu'en soit la forme, est contraire aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Or, le respect des principes et obligations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme est essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour ne laisser personne de côté.

47. **M. Alkhateeb** (observateur de l'Iraq) dit que son pays a acquis une expérience importante dans le domaine humanitaire en accueillant les personnes qui ont fui la terreur de l'État islamique. Il a intégré les enfants réfugiés dans le système éducatif national, notamment grâce à l'ouverture d'écoles dans les camps, a autorisé les étudiants réfugiés à s'inscrire à l'université et a mis en place des programmes de réadaptation pour intégrer les enfants dans la société. En revanche, les membres étrangers de l'État islamique sont remis à l'ambassade de leur pays, et 150 enfants ont ainsi été renvoyés après réalisation d'un test ADN. Par ailleurs, l'Iraq entend favoriser le retour consenti et en toute sécurité des réfugiés. Avec le soutien de la communauté internationale, de petits prêts sont aussi accordés aux réfugiés afin de leur assurer des conditions de vie dignes. En conclusion, M. Alkhateeb invite la communauté internationale à continuer de contribuer à la reconstruction de son pays et au retour des réfugiés vivant en Iraq dans leur pays d'origine.

48. **M. Zahneisen** (Allemagne) dit qu'alors que les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi importants, notamment en raison des changements climatiques, les acteurs humanitaires doivent faire face à de nombreux obstacles. Ils sont de plus en plus victimes d'attaques et de menaces, rencontrent des difficultés croissantes d'accès aux populations touchées, et voient parfois leur action mise en cause en raison des conséquences imprévues de la lutte antiterroriste.

49. Dans ce contexte, l'Allemagne a non seulement fortement augmenté le montant de sa contribution humanitaire, mais contribue aussi politiquement et sur le plan théorique à améliorer le système d'aide humanitaire, notamment en élaborant, conjointement avec la France, un « Appel à l'action pour l'humanitaire », qu'elle invite la communauté internationale à soutenir. Elle invite aussi les autres donateurs et toutes les organisations humanitaires à renforcer les mécanismes de financement par anticipation, qui permettent d'utiliser les ressources humanitaires plus efficacement.

50. **M. Besson** (observateur de la Suisse) dit que la protection, notamment des personnes les plus vulnérables, comme les réfugiés et les déplacés, doit être au cœur de l'action humanitaire. À ce titre, il salue l'initiative visant à créer un groupe de haut niveau sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et encourage les États à s'engager au sein de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

51. Ayant constaté lors de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue en mai que les objectifs du Cadre d'action de Sendai ne seront pas atteints, la Suisse invite les acteurs nationaux et locaux à intégrer la prévention des risques

dans leur planification budgétaire et à renforcer leurs interactions. Les investissements dans la résilience et la localisation sont payants à long terme et doivent être accélérés.

52. **M. Al Sayed** (observateur de Bahreïn) tient à rappeler que la fin des conflits ne coïncide pas avec la fin des souffrances des victimes. Il s'interroge sur ce que les États ont mis en place pour parvenir au développement durable et aider les personnes dans le besoin et précise que Bahreïn applique une stratégie qui fait appel à la créativité, à la motivation et à la culture.

53. **M. Muyle** (observateur de la Belgique) dit que la Belgique se réjouit à la perspective des mesures ambitieuses qui pourraient être prises au niveau international, à l'occasion du sommet sur l'action climatique 2019 et au sein d'institutions comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ou l'Organisation maritime internationale (OMI). Au niveau européen, conformément aux normes adoptées par l'Union européenne pour réaliser les objectifs des contributions déterminées au niveau national, la Belgique poursuit un objectif de réduction des émissions de 40 % d'ici 2030. Elle a aussi rejoint le groupe des pays européens favorables à une Europe neutre pour le climat d'ici à 2050 et investit 100 millions d'euros par an dans le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

54. Dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité, la Belgique met l'accent sur les liens entre climat et sécurité. Désireuse d'amener le Conseil à jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits et à accorder une attention accrue aux pays les plus vulnérables, la Belgique propose d'établir un centre d'échange d'informations qui filtrerait les informations devant être transmises au Conseil. De manière générale, s'agissant des questions de sécurité, les membres de la communauté internationale devraient éviter de travailler de façon isolée et privilégier une action cohérente et intégrée.

55. **M. Eguiguren** (Chili) dit que l'intervention humanitaire est de plus en plus sollicitée et que les crises humanitaires livrent un grand nombre de personnes à un avenir incertain. Toutefois, une intervention rapide et efficace peut permettre de sauver les personnes en situation de risque, notamment les plus vulnérables. Ainsi, le Chili fait partie des pays qui coordonnent actuellement leurs efforts afin d'accueillir environ 4 millions de Vénézuéliens.

56. Le Chili soutient l'application des Principes de Vancouver et de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de favoriser la protection des civils, tout particulièrement des enfants, et de remédier aux situations entraînant des déplacements forcés.

57. Déplorant l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées, le Chili a organisé en 2018 un séminaire régional sur cette question à Santiago, et espère que la conférence sur la protection des civils dans les combats en zone urbaine qui se tiendra à Vienne en octobre 2019 permettra des avancées à cet égard.

58. **M. Wang** (Chine) juge essentiel de renforcer la coordination des opérations humanitaires, d'améliorer la résilience des pays touchés par des catastrophes naturelles, de garantir l'accessibilité des ressources humanitaires et de promouvoir le respect du droit international humanitaire. La communauté internationale doit accroître la coopération et les échanges, et déployer une assistance technique et financière en tenant compte des conditions et des priorités établies par les pays concernés.

59. La Chine souligne le rôle de premier plan des États destinataires de l'aide et la nécessité de tenir compte de leurs besoins. Les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité doivent être respectés. Le droit des pays concernés et le droit international humanitaire doivent être respectés. En outre, il convient de faire preuve de professionnalisme en évitant toute politisation de l'action humanitaire et en s'abstenant de toute ingérence dans les conflits ou dans les affaires intérieures des pays.

60. Il faut réduire les besoins humanitaires en s'attaquant à la fois aux symptômes et aux causes profondes au moyen de politiques intégrées. Le développement étant un facteur très important, il ne faut pas se contenter de répondre aux besoins en matière de développement à court terme, mais aussi s'efforcer de réaliser tous les objectifs du Programme de

développement durable à l'horizon 2030 afin de garantir le développement de tous les pays et de promouvoir une paix durable.

61. Participant activement à la coopération humanitaire internationale, la Chine a fourni une aide par l'intermédiaire d'organisations telles que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En 2019, après le passage du cyclone Idai, elle a fourni en urgence une aide financière au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi. Elle a aussi fourni une aide alimentaire d'urgence à l'Afghanistan, au Liban, à la République arabe syrienne, à la Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

62. **M. Alwasil** (Arabie saoudite) dit que son pays a pris des mesures d'adaptation aux changements climatiques, conformément aux accords internationaux en la matière. L'Arabie saoudite se félicite de l'action menée par les organismes humanitaires. Elle a fourni à plus de 80 pays une aide humanitaire et une aide au développement représentant un montant total de 86 millions de dollars. Ce faisant, elle s'est inspirée des préceptes de l'islam, à savoir l'amour, la paix et l'aide à tous ceux qui sont dans le besoin sans discrimination aucune.

63. En réponse à l'appel lancé à l'occasion de la Conférence-table ronde sur le Yémen tenue à Genève, l'Arabie saoudite a fourni 750 millions de dollars au titre de l'assistance, notamment sous forme de services médicaux et éducatifs. L'Arabie saoudite a aussi mené 345 projets au Yémen. En outre, elle a fourni 80 millions de dollars à des ONG et à d'autres organisations afin de financer des projets menés pour améliorer la sécurité alimentaire et sanitaire et l'accès à l'eau et fournir des prothèses aux blessés.

64. L'Arabie saoudite réaffirme avec fermeté que le peuple palestinien doit obtenir l'indépendance et jouir de cette indépendance en ayant Jérusalem pour capitale. La paix et la sécurité au Moyen-Orient sont synonymes de paix et de sécurité dans le monde. En conséquence, la communauté internationale doit donc apporter une aide humanitaire et une aide au développement au peuple palestinien. L'Arabie saoudite rend hommage au travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à cet égard. Elle souligne l'importance d'une solution politique au conflit au Yémen conformément à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité.

65. **M. Ambrazevich** (Biélorus) dit que l'affaiblissement du système de contrôle des armements et du régime de non-prolifération et la persistance de conflits armés dans différentes régions du monde ont permis à des acteurs non étatiques d'exercer une influence négative. Le règlement de ces problèmes passe par une action systémique et une démarche globale. La réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Plan d'action de Maputo et des instruments relatifs aux mines terrestres ouvrirait la voie à des partenariats régionaux et mondiaux de nature à renforcer la confiance.

66. Le Biélorus a adopté une stratégie nationale de réduction des risques à l'horizon 2030. Le pays participe activement aux activités humanitaires internationales en concertation étroite avec la société biélorussienne de la Croix-Rouge. En 2018 et en 2019, il a notamment fourni une aide humanitaire et une assistance d'urgence à l'Ukraine, au Viet Nam, au Venezuela, au Mozambique, au Zimbabwe et à la République arabe syrienne.

67. Le Biélorus soutient les efforts internationaux concernant le règlement pacifique des conflits armés, la protection de la population civile dans les zones de conflit, la protection des différentes catégories d'experts travaillant dans les zones de conflit, la protection des réfugiés et des autres personnes déplacées, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains, la contrebande des armes à feu, et la criminalité transnationale organisée dans les zones frappées par des catastrophes naturelles ou des conflits, ainsi que la poursuite des échanges de bonnes pratiques et le développement des activités de formation pour renforcer la coordination humanitaire et les capacités d'intervention en cas d'urgence, dans la perspective d'un développement durable.

68. **M. Andrabi** (Pakistan) considère que la convocation du sommet sur l'action climatique 2019 tombe à point nommé car il est de plus en plus difficile, en particulier pour le système des Nations Unies, de réagir rapidement et de manière prévisible aux situations

d'urgence humanitaire et aux catastrophes. Le droit humanitaire est aussi mis à l'épreuve par l'apparition de technologies et de techniques nouvelles.

69. Le Pakistan réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appliquer la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il réaffirme également le rôle central des États touchés à chaque étape de l'assistance humanitaire. La mobilisation du financement des activités humanitaires doit respecter les règles humanitaires fondamentales, y compris quand des instruments novateurs sont utilisés.

70. En 2019, le pays a adopté un plan d'intervention en cas de catastrophe naturelle et renforcé les capacités de réaction de ses institutions aux niveaux national, provincial et local, ainsi qu'à l'échelon des districts. Le Pakistan accueille actuellement environ 3 millions d'Afghans. Au cours des deux dernières années, il a enregistré environ 900 000 réfugiés afghans et autorisé ceux-ci à ouvrir un compte en banque pour leur permettre de vivre de façon autonome.

71. **M. Izquierdo** (Équateur) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il remercie les pays qui ont participé à l'élaboration du projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ». L'Équateur est fermement convaincu qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de promouvoir les principes fondamentaux du droit humanitaire de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance opérationnelle. Il faut garantir le respect des droits des personnes touchées, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et en veillant à préserver leur dignité avant, pendant et après les crises humanitaires.

72. Le sommet sur l'action climatique 2019 se réunira à point nommé pour définir les actions à entreprendre pour réduire les risques de catastrophes naturelles et éviter une augmentation du nombre de personnes déplacées en raison des effets dévastateurs des changements climatiques. Le soixante-dixième anniversaire des conventions de Genève de 1949 offre une occasion de renforcer encore le multilatéralisme, modalité la mieux adaptée pour promouvoir et protéger les droits de toutes les personnes et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

73. **M. Gonzalez Arenas** (Uruguay) constate que les violations du droit international humanitaire sont devenues monnaie courante et que leurs effets dévastateurs sont ressentis par les civils et tout particulièrement les enfants, ce qui signifie que les générations futures en subiront aussi les effets.

74. L'Uruguay condamne toutes les attaques lancées contre les civils, contre les infrastructures civiles, les installations médicales, les écoles et le personnel éducatif. Il condamne aussi le fait de rendre impossible l'accès à l'aide alimentaire, à l'eau et à l'aide dont dépend la survie de la population. De tels actes constituent une violation flagrante du droit international et portent atteinte à la dignité humaine. L'Uruguay demande instamment que la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles soient appliquées.

75. Il convient de lutter avec fermeté contre l'exploitation et les violences sexuelles et faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes. En outre, il faut garantir l'accès aux services de prévention des violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux services de santé sexuelle et procréative et aux services de planification familiale.

76. Toute intervention humanitaire devant être durable et tenir compte du développement, le renforcement des capacités nationales doit être encouragé par une action à moyen ou à long terme. Il faut renforcer la coopération entre les agents humanitaires et les acteurs du développement, dont les activités doivent être complémentaires.

77. **M. Ağacikoğlu** (Turquie), rappelant que 2,3 millions de personnes ont été déplacées en 2018, dit que la solidarité internationale et l'action concertée de la communauté internationale demeurent indispensables face à l'ampleur des problèmes humanitaires actuels. Le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sont utiles dans le cadre de la coordination des mesures à prendre et du partage des charges et des responsabilités.

78. La Turquie a consacré plus de 8 millions de dollars à l'assistance humanitaire. Le pays, qui accueille environ cinq millions de réfugiés et de migrants, dont 3,6 millions de Syriens, sera l'un des organisateurs du Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à Genève en décembre 2019. Il accorde naturellement la priorité aux activités d'aide aux populations se trouvant à proximité de ses frontières, mais a aussi déployé des efforts en République arabe syrienne, au Yémen, en Palestine, en Somalie, en Afrique et auprès des Rohingyas au Myanmar et au Bangladesh. Enfin, contrairement aux allégations formulées par le représentant du régime syrien à la réunion de haut niveau que le Conseil a tenue le 24 juin, la Turquie ne ménage aucun effort en République arabe syrienne pour remédier aux causes profondes des souffrances et des déplacements forcés.

79. **M^{me} Lehtiranta** (Finlande) dit que si les interventions humanitaires actuelles sont plus opportunes et efficaces que jamais, la prise en compte des besoins est inégale et le décalage entre les besoins et les capacités d'intervention ne cesse de se creuser. Une réflexion collective sur des moyens novateurs de remédier à ce décalage est nécessaire. Les systèmes et les processus mis en place doivent être efficaces, souples, transparents et bien coordonnés. Les interventions humanitaires peuvent être améliorées en faisant en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes les plus vulnérables et en incluant davantage les personnes handicapées aux activités de développement et aux activités humanitaires.

80. La Finlande regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus au sujet de la mention des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation dans le texte du projet de résolution de l'ECOSOC. Les femmes et les filles sont souvent parmi les plus vulnérables car les situations d'urgence humanitaire et de déplacement accroissent le risque de grossesse, d'accouchement et de violences sexuelles et sexistes.

81. Un travail collectif est nécessaire pour protéger l'espace humanitaire. Des civils sont tués ou déplacés au mépris du droit humanitaire international. Les travailleurs humanitaires subissent de plus en plus des attaques et des actes de violence et d'intimidation. En outre, les effets de l'évolution de la nature des conflits sur le plan humanitaire peuvent entraîner une confusion entre civils et militaires. Il peut y avoir parallèlement une absence de volonté de protéger dûment ceux qui ne participent pas aux hostilités, ou une incapacité à le faire. La protection des civils et du personnel humanitaire doit être réaffirmée par la communauté internationale.

82. De nombreuses catastrophes et situations d'urgence peuvent être prévues et la situation peut être améliorée en mettant l'accent sur les interventions d'urgence et le financement par anticipation, en particulier dans les zones où règne l'insécurité alimentaire. Il faut aussi améliorer la qualité de l'évaluation et de l'analyse des besoins pour mieux comprendre les besoins prioritaires des destinataires de l'aide.

La séance est levée à 13 h 15.